REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LUITRÉ-DOMPIERRE

Nombre de Conseillers :

En exercice :	23
Présents :	17
Votants :	23
Pouvoirs :	06

Date de la convocation :
28 juin 2021

Date d'affichage :
28 juin 2021

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit juillet à vingt et une heures les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur Michel BALLUAIS, Maire**,** après convocation en date du 28 juin 2021 adressée individuellement par écrit à chacun des membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN – Mme BLIN – M. ROGER – Mme GARCIES – M. DELAUNAY –
Conseillers municipaux : M. PIVETTE – Mme BÉLAIR – M. CORBIN – Mme CHEMIN - Mme JOHAN – M. PARIS – M. GÉHANNIN – M. SALMON – Mme MAURAI - Mme MAUPILÉ.

Absents : Mme MORAZIN - M. JEGO - M. LIGER - Mme LEMONNIER - M. DESHAYES - Mme LEBON

Pouvoirs : Mme MORAZIN (pouvoir à Mme GALODÉ) - M. JEGO (pouvoir à M. ROGER) - M. LIGER (pouvoir à Mme CHEMIN) - Mme LEMONNIER (pouvoir à Mme MAUPILÉ) - M. DESHAYES (pouvoir à M. GÉHANNIN) - Mme LEBON (pouvoir à Mme MAURAI).

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CORBIN est désigné secrétaire de séance

OUVERTURE DE LA SEANCE – AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le prochain conseil étant fixé au 16 septembre, M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur les point suivants non-inscrits à l'ordre du jour :

DIA Consorts BLANCHET 2 rue du Stade
DIA Mme CAMEREL 6 Lotissement le Champ du Moulin
FONDS D'UGENCE 35 – Soutien aux projets locaux – travaux de la salle de sports de Dompierre-du-Chemin
RENOVATION DE LA BOULANGERIE – Devis agencement du magasin
VENTE PRESBYTERE DOMPIERRE : Convention – Division de la parcelle AA n°48
UNC DOMPIERRE-DU-CHEMIN : Complément de subvention 150 €

Accord à l'unanimité.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/090 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – CONSORTS PAUTONNIER

Rapporteur : M. Gardan

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Christophe BARBIER, notaire à Fougères, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : consorts PAUTONNIER
- Références cadastrales : 100 AA numéros 5 – 6 – 8 – 9 – 10 – 14 -16
- Situation : 3 et 5 rue de Kodéan
- Superficie totale : 5a 92ca
- Acquéreurs : M. Joan DROZO et Mme Laurence COMBONI

Après avoir entendu l'exposé de M. Gardan, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien en cours d'acquisition par M. Joan DROZO et Mme Laurence COMBONI.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/091 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – CONSORTS BLANCHET

Rapporteur : Mme.Galodé

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Luitré, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Karine COUDRAIS-PATROM, notaire à Vitré, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : consorts BLANCHET
- Références cadastrales : AX n°137
- Situation : 2 rue du Stade
- Superficie totale : 6a 91ca

Après avoir entendu l'exposé de M. Galodé, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/092 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – MME CAMEREL THERESE

Rapporteur : M. Gardan

En raison du droit de préemption urbain institué sur la commune de Dompierre-du-Chemin, commune déléguée de Luitré-Dompierre, Maître Christophe BARBIER, notaire à Fougères, a adressé à la mairie une déclaration d'intention d'aliéner qui concerne l'immeuble ci-après :

- Propriétaires : Mme Thérèse CAMEREL
- Références cadastrales : 100 AA numéro 103
- Situation : 6 Lotissement Le Champ du Moulin
- Superficie totale : 6a 55ca

Après avoir entendu l'exposé de M. Gardan, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/93 : RAMASSAGE SCOLAIRE - CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ORGANISATION D'UN SERVICE REGULIER PUBLIC ROUTIER CREE POUR ASSURER LE TRANSPORT SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Galodé

Par délibération n°2017-258 en date du 20 novembre 2017, Fougères Agglomération a confié la gestion des transports scolaires à des autorités organisatrices de seconds rangs selon un dispositif dit « de réemploi » ou « autonome » défini par une convention cadre.

Les élèves de l'école privée en Regroupement Pédagogique Intercommunal de Luitré-Dompierre et La-Selle-en-Luitré bénéficiait d'un transport dit « de réemploi ». Ainsi Fougères Agglomération confiait :

- A la Région Bretagne l'organisation du transport des élèves de l'élémentaire en réemploi d'un circuit organisé pour les élèves du secondaire.
- A l'entente Intercommunale Luitré-Dompierre, La Selle-en-Luitré la gestion administrative du transport et l'accompagnement des élèves.

A la demande des services de la Région, l'organisation des transports scolaires sera modifiée de la façon suivante :

- Les trois navettes entre les trois sites scolaires seront maintenues dans le plan du transport régional et ainsi elle s'intègre dans le cadre conventionnel actuel à savoir :
  - La convention de délégation de transport scolaire confiée à la Région Bretagne
    Et
  - La convention cadre dit de « Réemploi » à l'entente intercommunale Luitré-Dompierre – La Selle-en-Luitré.
- Le ramassage scolaire, historiquement effectué en campagne serait assuré par délégation de Fougères Agglomération vers l'entente intercommunale Luitré-Dompierre, La Selle-en-Luitré dans le cadre d'une convention cadre dit « Autonome »

Celle-ci définit les caractéristiques d'organisation de ce service public de transport d'élèves destiné à la desserte des écoles primaires de Luitré-Dompierre et la Selle-en-Luitré :

- ✓ la mise en œuvre de véhicules d'une capacité suffisante et dans le respect de la réglementation en vigueur
- ✓ le nombre et l'itinéraire des lignes
- ✓ le rôle de l'accompagnateur
- ✓ les modalités de calcul des subventions accordées par Fougères Agglomération (l'estimation maximum pour l'année scolaire 2021-2020 étant de 22 069.80 €)

Après avoir entendu le rapport de Mme Galodé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

➢ **D'approuver la convention de délégation de compétences pour l'organisation d'un service régulier routier pour assurer, à titre principal et à l'intention des élèves, la desserte des établissements scolaires.**
➢ **D'autoriser le Maire à signer et à exécuter tous les documents**.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/094 : FONDS D'URGENCE 35 – SOUTIEN AUX PROJETS LOCAUX POUR LA TRANSITION ET LA VIE SOCIALE – SALLE DE SPORTS DE DOMPIERRE-DU-CHEMIN

Rapporteur : M. le Maire

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de soutenir l'investissement local considérant qu'il un levier majeur pour dynamiser la reprise de l'activité dans tous les territoires, consolider les services utiles à la population et conforter un aménagement équilibré de l'Ille-et-Vilaine.

Objectifs
Le département souhaite par ce dispositif soutenir l'économie locale en permettant aux acteurs locaux d'engager en 2021 et 2022 des projets d'investissement s'inscrivant dans une logique de transition et de vie sociale déclinés en 3 thèmes :

- Contribuer à la transition écologique
- Soutenir les activités d'utilité sociale
- S'engager pour l'avenir des territoires

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fonds d'urgence pour les travaux visant à améliorer la performance énergétique de la salle de sports de Dompierre-du-Chemin.

Indéniablement, si cet équipement remplit complètement ses fonctions sportives, il présente une problématique en termes de consommations énergétiques auquel les élus veulent remédier. Le conseil municipal a d'ailleurs validé le changement de la chaudière et l'installation d'un éclairage LED au cours de sa séance du 11 février 2021.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		**RECETTES**	
BET HAY Etude thermique	1 200.00 €	DSIL Plan de relance	22 618.26 €

ENTREPRISE GALLE Chaudière, Télégestion	31 942.00 €	Fonds d'urgence 35 Soutien aux projets locaux	9 184.70 €
ENTREPRISE GALLE Contrôle d'accès	3 842.00 €	**Total aides publiques**	**31 802.96 €**
ENTREPRISE RAUT Eclairage LED	5 755.10 €	Autofinancement	14 120.52 €
ENTREPRISE RAUT Destratificateurs	3 184.38 €		
TOTAL DEPENSES	**45 923.48 €**	**TOTAL RECETTES**	**45 923.48 €**

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le devis de l'entreprise RAUT pour un montant de 3 184.38 € HT soit 3 821.26 € TTC**
- **De solliciter le Fonds d'urgence 35 – Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale.**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/095 : RENOVATION DE LA BOULANGERIE – AGENCEMENT DU MAGASIN

Rapporteur : M. Delaunay

M. Delaunay présente au conseil municipal les devis relatifs à l'agencement de l'espace de vente :
SARL CHEMIN-VAUGEOIS : 8 409.60 € TTC
SARL MS AGENCEMENTS : 26 596.86 € TTC

M. Delaunay a présenté les 2 propositions aux boulangers. L'offre de la SARL MS AGENCEMENTS propose la fourniture et la pose de 3 vitrines réfrigérées ou neutres, des agencements très tendance et haut de gamme. Il s'avère, également, que cette proposition prévoit trop de rangement par rapport aux besoins. M. Delaunay propose au conseil municipal de retenir le devis de la SARL CHEMIN-VAUGEOIS dont l'offre est en adéquation avec la demande des boulangers.

Après avoir entendu le rapport de M. Delaunay, le conseil municipal, décide (votants : 22 – 1 abstention – Mme Chemin – 22 pour)

- **D'adopter le devis de la SARL CHEMIN-VAUGEOIS pour un montant de 8 409.60 € TTC**
- **D'autoriser le Maire à signer ce devis.**

OBJET DE LA DELIBERATION N°2021/096 : U.N.C DOMPIERRE-DU-CHEMIN : COMPLEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Mme Galodé

Mme Galodé rappelle que lors du vote du budget de l'exercice 2021, le conseil municipal a voté les subventions suivante :
UNC LUITRE : 300 €
UNC DOMPIERRE-DU-CHEMIN : Budget primitif 150 €

S'agissant de deux associations ayant la même vocation, Mme Galodé propose, par souci d'équité, de verser le même montant à chacune d'elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide de verser un complément de 150 € à l'UNC Dompierre-du-Chemin**.

DECISIONS DU MAIRE

SALLE POLYVALENTE	**ENTREPRISE LEGEAI**	Réparation muret - Mairie Dompierre - Travaux effectués Remboursement assurance	**668,62 €**
AIRE DE SERVICES AUX DEPLACEMENTS	**COMAT ET VALCO**	Achat 2 vitrines extérieures - support cycles - étrier de protection	**2 550,00 €**
PRESBYTERE + BIBLIOTHEQUE	**SAUR**	Contrôle raccordement eaux usées et eaux pluviales	**405,00 €**
SALLE RONCEVAUX	**GAMA 29**	Achat d'une autolaveuse inclus	**2 190,00 €**
DISTRIBUTION BULLETIN	**LA POSTE**	Contrat distribution du courrier	**275,70 €**
SALLE DE SPORTS	**BET HAY**	Etude thermique	**1 200,00 €**

Vu le Maire
Michel BALLUAIS